

PROCES VERBAL, des délibérations de la séance spéciale du Conseil de Ville de la Ville du Lac St Joseph, tenue en date du 29 avril 2004, au 4417, rue des Lierres, Charlesbourg à 20:00 heures.

ETAIENT PRESENTS, monsieur le Maire Raymond Blouin, monsieur O'Donnell Bédard, monsieur Jocelyn Boivin, monsieur Michel Croteau, monsieur Guy Jacob, monsieur Robert Simard et Monsieur Jacques Tessier formant quorum de ce Conseil sous la présidence de monsieur le Maire Raymond Blouin.

6825 - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 mars 2004 qui se lit comme suit:

- Départ du secrétaire-trésorier - préparation d'une entente.

Les membres du conseil renoncent ensuite à l'avis de convocation conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi des Cités et Villes en signant un formulaire à cet effet et acceptent de prendre en considération les sujets suivants:

- Projet d'entente intermunicipale / premiers répondants;
- Collecte sélective - soumission pour les années 2004 et 2005;
- Bulletin d'information du 5 mai 2004.

6826 – Projet d'entente intermunicipale / premiers répondants

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Informe la Ville de Ste Catherine-de-la-Jacques-Cartier de son intention de participer à la création d'un service de premiers répondants sur le territoire des Villes de Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Lac St Joseph;
- Accepte le mode de répartition des contributions financières proposé entre les municipalités parties à l'entente, lequel fixe la contribution de la Ville du Lac St Joseph à 7,2%;
- Accepte que l'entente ait une durée de cinq (5) ans avec une possibilité de retrait après trois (3) ans suite à un préavis de deux (2) mois;
- Autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Ville du Lac St Joseph et à y ajouter toute clause jugée utile et dans l'intérêt de la municipalité.

6827 – Collecte sélective - soumission pour les années 2004-2005

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Accepte la soumission du 27 avril 2004 de la compagnie Groupe Sani Gestion Inc. au montant de 2,750\$ plus les taxes applicables pour la collecte et le transport des matières recyclables sur le territoire de la Ville du Lac St Joseph en 2004 et un montant de 40\$ plus les taxes applicables, la tonne métrique pour le traitement des matières recyclables, selon la cédule jointe à la présente soumission
- Accepte la soumission du 27 avril 2004 de la compagnie Groupe Sani Gestion Inc. au montant de 4,400\$ plus les taxes applicables pour la collecte et le transport des matières recyclables sur le territoire de la Ville du Lac St Joseph en 2004 et un montant de 40\$ plus les taxes

applicables la tonne métrique pour le traitement des matières recyclables, selon la cédule jointe à la présente résolution.

6828 – Bulletin d'information du 5 mai 2004

Les membres du conseil acceptent le projet de bulletin d'information à être transmis à tous les contribuables en y apportant certaines corrections aux items sécurité sur l'eau et protection de l'environnement des eaux du lac St Joseph.

6829 – Départ du secrétaire- trésorier / préparation d'une entente

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Robert Simard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Accepte le projet d'entente à intervenir entre la municipalité et le secrétaire-trésorier relativement aux modalités de la retraite de ce dernier.
- Accepte de verser à M. Armand Létourneau, le ou vers le 1^{er} décembre 2004, une somme de 40,000\$ à titre d'allocation de retraite.
- Autorise le Maire Raymond Blouin à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre le secrétaire-trésorier Armand Létourneau et la Ville du Lac St Joseph et à y ajouter toute clause jugée utile et dans l'intérêt de la municipalité.

6830 – Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller Robert Simard, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance.

Armand Létourneau
Secrétaire-trésorier

Raymond Blouin
Maire